



**2016 DVD 188 DEVE DU** Réaménagement de la Place de la Porte Maillot – Information du public, modalités d'organisation de la concertation et délégation en matière de marchés publics.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

#### Contexte

Le secteur de la Porte Maillot s'étend de part et d'autre de la limite des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements, en bordure de la commune de Neuilly-sur-Seine. Il est un des sites parisiens qui va connaître d'importantes mutations dans la période à venir.

Ce secteur concerne la place de la Porte Maillot et ses abords, du stade Paul Faber au stade Jean Pierre Wimille, et de la ligne des boulevards maréchaux Gouvion-Saint-Cyr et de l'Amiral Bruix à la limite communale. Il inclut notamment le square Alexandre-et-René-Parodi, l'entrée du Bois de Boulogne, les emprises du boulevard périphérique, l'assiette du Palais des Congrès de Paris et enfin l'ensemble des espaces publics de voirie immédiatement attenants à ces différents équipements et emprises ?.

Il constitue à la fois un lieu particulier de la séquence de l'Axe Majeur, axe historique de Paris reliant le Louvre à l'ouest de Paris, en continuité des Champs-Élysées et du rond-point des Champs-Élysées, et un segment de la « ceinture verte » de Paris, située entre les boulevards des maréchaux et les limites communales.

Ce secteur est caractérisé par la présence d'infrastructures de transport majeures qui lui assurent une accessibilité remarquable aux échelles régionale et métropolitaine : le boulevard périphérique, les stations de métro M1 et RER C Porte Maillot et, sur une parcelle municipale, un parking pour autocars de tourisme et une gare routière assurant des liaisons interurbaines et internationales et la desserte de l'aéroport de Beauvais.

Le Palais des Congrès de Paris occupe au nord de la place de la Porte Maillot une vaste emprise qu'il partage avec une tour de grande hauteur abritant l'hôtel Hyatt Regency Paris Étoile. Ces équipements constituent un pôle d'attractivité de premier ordre pour le tourisme d'affaires.

Plusieurs importants projets d'infrastructures de transport vont venir renforcer l'accessibilité du secteur, et vont avoir une incidence directe sur l'organisation de ses espaces publics. Le prolongement vers l'ouest de la ligne du RER E EOLE s'accompagnera de la création d'une gare, en correspondance avec le tramway des maréchaux, lui aussi prolongé depuis la porte d'Asnières jusqu'à la porte Maillot (T3 Ouest), la ligne 1 du métro et le RER C, sous la partie nord de la place de la Porte Maillot. De plus, deux projets immobiliers (1000 arbres et la Ville multistrates), issus de l'appel à projets urbains innovants Réinventer Paris, sont prévus au nord de la place, au-dessus du boulevard périphérique. Enfin, la nouvelle gare routière, incluse dans le projet 1000 Arbres, accompagnera la croissance de l'activité des autocars internationaux.

Le diagnostic du secteur pointe par ailleurs :

- des espaces verts morcelés, avec en particulier le jardin Alexandre Soljenitsyne situé au cœur du rond-point, isolé, difficile d'accès et déserté ;
- un grand giratoire routier très peu lisible au sol, en particulier pour les piétons ;
- des itinéraires piétons et cyclistes contraints et des cheminements inconfortables sur l'axe entre Paris et Neuilly, mais aussi entre le nord et le sud de la place et vers le bois de Boulogne ;
- une organisation de l'espace public peu adaptée aux piétons ;
- une porte conçue pour la voiture lors de la construction du boulevard périphérique ;
- des bruits routiers continus ;
- de fortes contraintes du sous-sol.

## Les enjeux du projet

La réflexion sur le projet de réaménagement de la place de la porte Maillot, entamée depuis 2014 dans une configuration d'ateliers qui ont réuni l'ensemble des parties prenantes de ce territoire, publiques et privées, vise à répondre à différents enjeux :

- Passer d'une logique de Porte d'entrée dans Paris à une logique de place publique de dimension métropolitaine ;
- Accompagner la constitution du nouveau pôle intermodal majeur de transport comprenant RER E / RERC / M1 / T3 / Gare routière internationale et aéroportuaire ;
- Retrouver la configuration de l'axe historique de Paris ;
- Développer et rendre accessible les espaces verts du site, dans une logique de poursuite de la ceinture verte parisienne ;
- Retrouver la relation avec le bois de Boulogne et restaurer l'unité du site classé.

Le projet propose ainsi de remplacer le vaste giratoire par un principe de circulation axiale organisée de part et d'autre d'un terre-plein central d'une largeur de 20 m donnant à la Porte sa composition et la singularisant des sections courantes.

Tout en assurant la bonne circulation des véhicules, l'objectif de ce terre-plein central sera d'assurer aux piétons des traversées directe nord-sud vers le Palais des Congrès, traversées en surface qui n'existent pas aujourd'hui. Il remet par ailleurs la Porte à l'échelle du piéton en permettant des traversées est-ouest directes et lisibles.

Ce dispositif permet également de libérer de vastes emprises de part et d'autre de l'axe de circulation. Au nord, une nouvelle assiette foncière d'environ 8000 m<sup>2</sup> devant le Palais des Congrès est destinée à permettre la création d'un nouveau parvis pour ce dernier, ainsi que l'édification d'un immeuble dont la surface pourrait s'élever à 30 000 m<sup>2</sup> SDP environ, et pour lequel plusieurs options de destinations, non exclusives, sont envisagées : appel à projets, extension du Palais des Congrès, développement économique, équipement culturel, sportif, scientifique ou touristique. Au sud, ce sera l'opportunité d'étendre le square Parodi et au-delà le Bois de Boulogne au plus près de l'Axe Majeur et du pôle de transports, réaffirmant la porte Maillot comme l'un des principaux accès au Bois. Enfin, cette nouvelle configuration facilitera la mise en œuvre conjointe du projet Eole et de la traversée de la place en surface par le futur tramway T3, compte tenu des principes retenus pour la gestion des circulations.

## Le déroulement du projet

## 1) Publication du projet

L'article L 121-8 II du code de l'environnement prévoit que la personne publique responsable d'un projet relevant de la procédure de saisine facultative de la commission nationale du débat public en application de l'article R 121-2 du code de l'environnement, le rend public. L'article R 121-3 du code de l'environnement précise que « les projets des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou des établissements publics en dépendant font l'objet d'une délibération qui est mentionnée en caractères apparents dans au moins un journal national et un journal diffusé dans le ou les départements intéressés ».

Pour satisfaire à cette obligation d'information du public prévue par le code de l'environnement et la procédure qui y est attachée, un document de présentation du projet sera ainsi mis à la disposition du public. Au préalable, il sera procédé à la publication d'avis dans la presse précisant les caractéristiques du projet ainsi que les modalités de consultation du dossier.

Eu égard à la nature et à la dimension de ce projet et comme l'y autorisent les textes, la Ville de Paris prévoit d'engager dès le début de l'année 2017 une concertation préalable.

Cette information du public fait l'objet d'un premier projet de délibération.

## 2) Concertation

La concertation permettra aux élus, riverains, acteurs économiques, sociaux ou associatifs, et à chaque citoyen de s'informer et de s'exprimer sur les caractéristiques principales et grandes orientations de ce projet.

### 2.1) Objectifs

Je vous propose d'approuver les objectifs suivants, poursuivis pour l'aménagement de ce secteur et qui seront soumis à la concertation :

- Passer d'une logique de Porte d'entrée dans Paris à une logique de place publique de dimension métropolitaine
- Réinscrire la Porte Maillot dans l'Axe Majeur, c'est-à-dire l'axe historique de Paris reliant le Louvre à l'ouest de Paris, en continuité des Champs-Élysées et du rond-point des Champs-Élysées :
  - Retrouver la configuration de l'axe historique et renforcer sa lisibilité
  - Donner en même temps à la Porte une composition qui la singularise des sections courantes, notamment par l'épaississement de l'axe central et par un traitement différencié des deux rives, avec une emprise à bâtir au nord, et une extension du square Parodi au sud
- Retrouver la relation avec le Bois de Boulogne :
  - Reconnecter le Bois avec les franges urbaines de Paris, les communes limitrophes, la Seine et les éléments remarquables de sa Vallée (grands parcs, Mont Valérien...)
  - Valoriser le site classé en lui redonnant son unité
  - Développer la végétalisation entre la place et le Bois
  - Améliorer la lisibilité de l'accès au Bois

- Assurer la continuité des espaces verts de la ceinture verte et leur connexion entre eux et les espaces métropolitains
- Proposer un espace public à l'échelle du piéton :
  - Améliorer les circulations douces et le confort des usagers,
  - Créer de nouvelles continuités piétonnes entre Paris et Neuilly-sur-Seine
  - Reconnecter les rives de la place et ses différents pôles d'attractivité
  - Retrouver des itinéraires cyclables de qualité
  - Diminuer la place des circulations motorisées
- S'inscrire dans la dynamique des projets de transports en commun :
  - Accompagner la constitution du nouveau pôle intermodal majeur de transport comprenant RER E / RERC / M1 / T3 / Gare routière internationale et aéroportuaire
  - Développer des espaces publics piétons qui articulent les transports en commun.

## 2.2) Modalités

L'organisation de la concertation préalable par la Ville de Paris est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Les modalités de cette concertation des habitants, riverains, usagers, associations locales et autres personnes concernées (ces modalités peuvent être modifiées par la commission nationale du débat public éventuellement saisie), d'une durée minimum de quatre semaines, comprendront notamment :

- **une information préalable** sur l'objet et les modalités de déroulement de cette concertation ;
- **des documents d'information sur le projet et sur les modalités de concertation (plaquette, dépliant)**, diffusés notamment dans les arrondissements concernés et les quartiers limitrophes des communes voisines et également mis à disposition sur les lieux d'exposition et lors de la réunion publique ;
- **sur le site paris.fr**, un espace d'information dédié au projet, permettant le téléchargement des documents relatifs à la concertation (documents d'information, comptes-rendus des réunions,...) et le dépôt d'observations et de suggestions du public ;
- **une exposition d'information générale** sur le projet, dans les deux mairies d'arrondissement concernées et éventuellement en mairie de Neuilly sur Seine ;
- **une réunion publique a minima** : dans le secteur de la Porte Maillot.

Les modalités de la concertation et les objectifs poursuivis font l'objet d'un deuxième projet de délibération.

A l'issue de la concertation, le bilan de celle-ci sera soumis à l'approbation du Conseil de Paris et rendu public.

## 3) La poursuite des études :

Parallèlement à cette phase de concertation, les services de la Ville de Paris prépareront la poursuite des études techniques, nécessaires aux autres procédures administratives à mener, en tenant compte du bilan qui aura été réalisé de la concertation.

La loi 2009-179 du 17 février 2009 adoptée pour l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés, à travers son article 10, permet une optimisation des procédures

administratives. Aussi, je vous propose, à l'instar de ce qui a été fait pour l'extension du tramway T3 ou pour le réaménagement des places parisiennes, comme l'y autorise dorénavant l'article L 2122-22 4° du Code général des collectivités territoriales, de m'autoriser à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants et toutes décisions nécessaires à la poursuite du projet de réaménagement de la place de la Porte Maillot.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris, et le cas échéant pour certaines dépenses particulières au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, pour les exercices 2017 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

Cette délégation fait l'objet d'un troisième projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris